



Paris, le 05 décembre 2015

**Objet :** Demande d'informations  
**Sujet :** Kalys Investissements / La Financière de Lutèce  
- Girardin industriel Energies Renouvelables

Monsieur le Président,

Alertés par des conseillers en Investissements Financiers, membres de notre association, au sujet de certains produits proposés par La Financière de Lutèce, nous vous contactons afin d'obtenir des informations relatives à la gestion et le suivi des placements souscrits par leurs clients.

Certains de nos membres ont conseillé à leurs clients votre produit « La Financière de Lutèce Girardin Industriel Energies Renouvelables ».

Les souscriptions dont il nous est fait état ont toutes été réalisées en 2012 au travers de titres (actions) de SAS.

En novembre 2015, les investisseurs ont reçu une proposition de rectification de la part de l'administration fiscale au titre des revenus de l'année 2012. L'administration fiscale considère qu'aucun investissement ne peut être considéré comme réalisé au sens de l'article 199 undecies B par les SAS pour les motifs suivants :

- Les sociétés susmentionnées n'ont procédé à aucune importation d'éolienne en Guyane au 15 juin 2015.
- Aucun dépôt de dossier complet de demande de raccordement auprès d'EDF GUYANE n'a été effectué au 31 décembre 2012.

Compte tenu de ce qui précède, l'administration fiscale a décidé que les clients ne pouvaient bénéficier, en leur qualité d'associé, de la réduction d'impôt.

Nos adhérents nous ont informé avoir échangé avec Kalys Investissements qui leur a promis une réponse rapide de sa Direction juridique et de son avocat afin d'apporter une réponse à l'administration fiscale.

A ce jour, il apparait qu'ils n'ont aucun retour de vos services alors que le délai de réponse accordé au contribuable arrive bientôt à expiration.

---

92 Rue d'Amsterdam - 75009 PARIS – Tél : 01.53.25.50.80

**email :** [anacofi@anacofi.asso.fr](mailto:anacofi@anacofi.asso.fr) **site :** [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

N° CNIL : 1173949 – N° Siret anacofi : 490476 835 00031 – N° Siret anacofi-cif : 497 943 639 00037

Nous souhaiterions donc que vous nous indiquiez quels sont les moyens mis en place par Kalys pour assurer une assistance effective aux investisseurs et apporter les réponses que vous semblez vous être engagés à donner.

Selon nos informations, vous auriez mandaté un avocat.

Par ailleurs, au titre d'un service après-vente, une assistance juridique serait proposée aux investisseurs durant les 5 années d'engagement liées à la loi Girardin.

Cette assistance juridique a-t-elle été engagée auprès des investisseurs ?

Nous vous saurions grés de nous apporter ces informations dans les plus brefs délais, nos adhérents devant, en tant que conseiller en investissements financiers, suivre les investissements de leurs clients.

Nous vous informons que cette interrogation de notre part est publique. Votre réponse le sera naturellement également.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Annabelle LEDU-RICARD  
Responsable Juridique



David CHARLET  
Président

